L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 19 NOVEMBRE 1879.

Théâtre de l'Opéra.

La population qui fit l'année est trop longtemps à la réouverture du théâtre de l'Opéra et on accueille de la première entreprise lyrique sérieuse que nous ayons eue depuis la fermeture de l'Opéra, en 1876, pour que nous ayons besoin d'insister de nouveau sur la nécessité d'accorder un patronage libéral à la compagnie de M. Strakosch. Nous avons fait connaître les artistes auxquels nous nous pouvions le faire par les notices qui nous sont parvenues, le programme des quatre premières représentations est dans nos colonnes, et nous espérons que cette première semaine inaugurera brillamment la saison.

Rappelons encore qu'on peut s'abonner aux loges et aux fauteuils, au magasin de musique de Werlein, de une heure à quatre heures, et qu'à partir de jeudi on pourra retenir des sièges réservés pour l'une ou l'autre des représentations annoncées. Comme on le verra, M. Strakosch a fixé ses prix à des taux fort raisonnables, l'entrée simple ne coûtera qu'une piastre et on paiera de 50 cents à une piastre en sus pour un siège réservé suivant la place.

Nous trouvons dans le *St.-Louis Globe-Democrat* du 12 courant, un compte-rendu de la représentation des *Parisiens* par la compagnie Strakosch; nous en extrayons ce qui suit:

La musique a été admirablement rendue par l'orchestre, les chœurs ont été meilleurs qu'aucun de ceux que nous ayons jamais entendus ici, et les principaux artistes ont pris d'assaut les cœurs de leurs auditeurs et ont obtenu des applaudissements qui se prolongeaient jusqu'à ce que les morceaux eussent été bissés.

Le début de Mlle Leblanche a été un succès étourdissant. Dans le rôle d'Elvire elle a déployé des qualités comme cantatrice et comme tragédienne qui l'élèvent à une haute distinction comme artiste lyrique, etc., etc.

La critique adresse aussi des compliments au ténor Lazzarini et au baryton Storti, et il ajoute:

C'était la première fois qu'on entendait ici Castelmary. Le Glorgy qu'il nous a présenté était magnifique, comme voix, physionomie et action dramatique. Sa voix est ronde, riche et pure, et il est certainement un des meilleurs basses qu'on ait entendus à St-Louis. La duo entre Glorgy et Rizzardo, tar troisième acte, a produit un enthousiasme tel que nous en avons rarement vu de pareil, etc., etc.

Ces succès nous font présager pour les artistes une chaude réception à la Nlle-Orléans.

Madame Alice Urban.—Les journaux de Gênes de la fin d'octobre nous apportent les échos des ovations faites à la grande cantatrice louisianaise, madame Alice Urban, née Fleury. Elle a débuté par la *Saffo* qu'elle interprète, paraît-il, d'une façon très dramatique, car tous les journaux de Gênes s'accordent à dire que les spectateurs étaient "affolés" par l'enthousiasme. Nous venons de parcourir *La Gazetta de Genova*, *Il movimiento*, *Il Popolo*, *L'Epoca*, *le Caffaro*. Tous ces journaux constatent l'immense succès de la chanteuse louisianaise et ne tarissent pas d'éloges sur sa voix et son talent de cantatrice et de tragédienne lyrique. Nous regrettons de ne pouvoir les citer tous. Notre monde musical sera heureux d'apprendre que l'artiste dont il a encouragé les premiers pas, continue le cours de sa brillante carrière et recueille de nouveaux lauriers dans un pays où son nom est déjà célèbre et qui est, par excellence, la terre de la musique, l'Italie.

Histoire de la Louisiane.—Nous venons de recevoir la première livraison d'une nouvelle histoire de la Louisiane, en anglais, qu'a entreprise M. James L. Farman. L'histoire entière comprendra deux volumes de huit livraisons chacune. La première livraison embrasse cinq chapitres de la première période. L'auteur commence son histoire par les premières expéditions en Floride de Ponce de Leon et de Pamphilo de Narvaez en 1513 et 1528, et la célèbre expédition de Ferdand de Soto à travers la Floride, la Georgie, l'Alabama et le Mississippi jusqu'au fleuve de ce nom dans le comté qui porte aujourd'hui le nom de De Soto.

L'histoire des événements de cette époque émouvante est racontée d'une façon claire et concise dans un style attrayant. Nous pensons qu'elle obtiendra le succès qu'elle mérite. L'auteur a reçu du professeur Whittaker une lettre très flatteuse qui est un encouragement pour lui.

REVUE DE DE BOW.—Nous avons reçu le numéro de novembre de cette revue; il contient les articles suivants: "Une solution occidentale de la question d'Orient," "La doctrine Monroe en pratique," "chemin de fer de la Floride," le monument du Centenaire de Jasper," "Hôtels de paissier et palais ou pavillons au Mexique," "la Convention du fleuve Mississippi," et divers autres articles de fond, un entre autre qui parle en termes favorables de la mission de M. Chotteau pour un traité de commerce franco-américain. Le numéro est bien rempli et intéressant.

—Le procès en nullités intenté devant le cour de Bruxelles à Mme la comtesse Hocson de Sampigny et à son cocher et complice Vermaint Tauvel, vient d'avoir son dénouement.

On se rappelle le drame qui s'est passé dans un "quartier garni" de la rue du Midi, au mois de juillet dernier. Séparée de son mari, une artiste de l'Comédie française, la comtesse, n'était sûrie de son cocher et l'avait amené à Bruxelles, où il logeait chez les époux Van Steaan. Averti, le comte se rendit à Bruxelles, et, ayant surpris la femme dans l'escalier au moment où elle allait entrer chez Tauvel, il lui tira à bout portant plusieurs coups de revolver dans la figure.

Le tribunal n'est montré très sévère pour les coupables: le comtesse a été condamnée à deux années de prison, maximum de la peine, et Tauvel à dix mois et une amende.

LA GAIETÉ D'AUTREFOIS.

Alphonse Karr publie en ce moment de curieux "Souvenirs" qui portent en titre: "La Vie de bord."

C'est un recueil d'anecdotes personnelles et pittoresques qui spiritualisent Aventures, qui nous semblent pourtant à la Maupin présente, quelque peu caricaturées.

Et Gatayes est allée se passait été jadis de la Cabrion s'était donné rendez-vous dans notre ville pour y mourir de désespoir Pradier-Lagat Pradier.

Pradier, des "Guêpes" en, plaisait avec quelque acerbume de la disparition de la gaîté, de la vieille gaîté française. "Il lui semblait que les jeunes gens d'aujourd'hui ne savaient plus rire."

Je pense que la rire n'est pas encore perdu de d'étonnière; mais je conviens qu'on ne rit plus de la même manière qu'il y a cinquante.

Rire-ou un bâton est-ce un mal?

Je laisse la question à de plus savants que moi.

Voici, comme exemple de "vieux jeu" une plaisanterie accessoire par Alphonse Karr et son inséparable Gatayes.

Alphonse Karr et Gatayes suivaient un soir la rue de la Michodière, long dessus, sans dessous. Passe à côté deux un "monsieur," l'air rogue et impertinent, tournant plus que sa place dans la rue.

Gatayes le laisse passer, lui quitte le bras et assène un coup de canne sur le chapeau du "monsieur." L'homme se retourne furieux. Gatayes prend un air terrible et lui dit:

—Avez-vous reçu quelque chose?

—Je le crois bien!

Pendant ce temps Gatayes feignait de redresser son chapeau, comme faisant semblant.

—Eh bien! c'est de cette fenêtre là qu'on nous a jeté quelque chose.

—De cette fenêtre-là!

—Oui, j'ai vu les gens se retirer. Sacrebleu! êtes-vous un homme!

—Si je suis un homme! je suis un homme à punir une pareille insolence!

—Avec plaisir!

—Ah! fichtre!

—Ah! sacrebleu!

—Ah! tonnerre!... Eh bien! allons-y!

Entrons-y!

Et Gatayes, suivi de sa victime, frappe violemment à la porte de la maison qu'il lui a désignée. Là, il s'efface, le fait passer devant lui par politesse, mais reste debout, retire la porte et la ferme. Tout cela s'était passé en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter.

Je voulais en venir—entendez Gatayes: ce ne finit que quand il fut las, les gens de dedans essayant toujours d'ouvrir la porte, qui se fermait toujours en résistant avec ce marteau un bruit à effrayer tout un quartier. Enfin, excédés, il refermait la porte une dernière fois, exécuta un dernier roulement plus beau que les autres et dit: Je lui pardonne. Il vient à moi, me reprend le bras, et comme il fait tout à fait nuit, nous continuons notre route sans nous presser.

Il y aurait grande chance, à l'heure qu'il est, que deux semblables farceurs fussent conduits chez le commissaire.

En valons-nous mieux?

Un nouveau Salomon.—Une histoire étrange, mais parfaitement authentique, n'est passée dernièrement à Littowh, frontière russe. Si nous ne la trouvions pas dans le *Freudenblatt*, nous la croirions extraite d'un roman de Xavier de Montépin:

"Deux juifs, père et fils, raconte le journal, vivaient depuis longtemps en mauvaise intelligence. Ce dernier fait, moyennant vingt-cinq roubles, par engager un brave paysan à feuilleter au vieillard le départ de cette vallée de larmes. Au jour fixé pour l'exécution du crime, le paysan eut des scrupules, alla trouver la victime désignée et lui confessa tout. Le père lui fit promettre de dire à son fils que le crime était consommé et lui donna un cafetan qu'il devait lui apporter comme preuve.

"Ensuite il se rendit chez le rabbin, Joseph Beer, auquel il raconta le cas. Celui-ci, après mûre réflexion, s'arrêta au parti suivant: il alla voir le fils annoncé! Il dit que son père assassiné lui était apparu en songe et demandait à son assassin s'il voulait se poursuivre devant la justice céleste ou humaine? Le fils atterré préféra liquider l'affaire ici-bas et fut cité chez le rabbin, où dix membres influents de la commune l'attendaient. Le père se trouva placé derrière le rideau.

"A l'entrée de l'accusé, les juges se levèrent et le rabbin invita solennellement l'esprit du mort à formuler son accusation. A peine le fils eut-il reconnu la voix de son père qu'il tomba par terre "foudroyé." La terreur l'avait tué."

Le procureur-général a fait arrêter le rabbin ainsi que les membres de son tribunal improvisé. On est capable de condamner à quelques mois de prison ce nouveau Salomon.

—Voici une histoire de chasse très gauloise; mais, comme elle date de la féodalité, nous la risquons tout de même. Que l'ombre de François Villon nous soit propice!

Ceci se passait dans le duché de Bourgogne. Un manant s'était fait pincer au moment où il venait d'abattre un sanglier dans le domaine du seigneur de Tervery-en-Auxois.

En ce temps-là, vous ne l'ignorez pas, tuer le gibier d'un gentilhomme, c'était un crime entraînant la peine de mort.

Le moins qui puisse l'arriver, disaient les gardes au bracemaker, c'est d'être pendu.

On le conduisait au château avec la bête qu'il avait tuée.

Q'on monte le sanglier tout entier à la herse! dit le seigneur.

Cependant le manant tremblait de tous ses membres.

Quand le dernier tour de manche fut donné, la pièce de venaison, déposée par un immense cortout, figura tout le long sur la table. Alors le seigneur prit la parole.

—Asseds-toi, dit-il au manant. Voici une fourchette et un couteau. Tu peux couper et tailler à ton aise; mais prends bien garde! ce que tu auras fait au sanglier, je te le ferai ensuite moi-même.

Le paysan ne pouvait en croire ses oreilles. Il se mit à manger de bon appétit, et se jura bien de ne pas se faire prier deux fois.

Quand il eut fini, le seigneur lui dit:

—Maintenant, mon ami, à ton tour! Tu as tué mon sanglier, je vais te tuer.

Le manant se jeta à genoux et implora sa grâce.

—Je ne te ferai pas grâce, répondit le seigneur, mais je te donne le choix de la mort.

Le paysan, qui était un homme d'esprit, réfléchit un instant, puis il répondit:

—Monseigneur, je choisis de mourir de vieillesse.

Le seigneur fut désarmé par cette réponse, et il pardonna au manant.

DEUX DUELLISTES.

De tous les duellistes des temps modernes, le général de Saint X., et le capitaine Z., étaient certes les plus tenaces, s'ils n'étaient pas les plus fameux.

Pour le général de Saint X., se battre en duel était une monomanie, il se serait battu pour une épingle qu'on aurait tordue dans la redingote.

Un jour, lorsqu'il n'était que simple capitaine, le général de Saint X..... ayant eu une discussion avec un colonel, du même grade, mettons âgé que lui, lui envoya ses témoins.

Malgré les défenses du colonel, le duel eut lieu et le général X. fut blessé. Le colonel ayant appris que les gens avaient été enragement, leur indigne à tous deux leur démission d'arrêté.

La punition accomplie, le général X. devinait cette leçon à son antagoniste:

—Mon cher camarade, comme vous m'avez tiré dessus, j'espère que vous voudrez bien m'accorder une réparation; seulement, cette fois, nous nous battrons un cahon."

—Le capitaine accepta et on battit. Le général X. qui était plus étonné que satisfait. Le sang coulait abondamment, et on dut le transporter à l'hôpital avec une balle dans le bras.

A la nouvelle de ce duel, le colonel, furieux, en écrivit au général de brigade qui décida que les deux champions paieraient et battait de guerre.

Le général X..... était le plus âgé et le plus ancien, les torts lui furent donnés et le capitaine Z....., qui fut condamné.

Maintenant, voici quel fut le triste épilogue de cette série de duels.

Quand le malheureux Z..... eut terminé son temps de prison, il donna un dîner et rendit une visite à son colonel.

"Monsieur, lui dit-il, on me force à quitter l'armée vous avez brisé ma carrière et perdu mon avenir; vous savez fort bien que, comme militaire et comme homme d'honneur, je ne pouvais refuser à du Saint X..... de me battre. Le sort seul m'a condamné parce que j'étais le plus jeune; je ne suis coupable. Aujourd'hui, ce n'est plus le capitaine, mais l'homme privé qui vient vous demander réparation de l'injustice qu'il a subie par votre faute."

Le colonel accepta et fut tué, De Saint X..... est mort il y a quelques années; quant à Z....., il vit encore et nous l'avons rencontré hier.

UN POIL DE LA BARBE DU PROPHÈTE.—L'Orient n'est pas seulement le pays des mille et une nuits, c'est aussi le pays des surprises. Un grave débat qui a passionné, paraît-il, toute la population d'une province de l'Inde, et que le grand juge de Madras, M. Innes, vient d'avoir à trancher, nous apprend, dit notre correspondant à Londres, que l'on conserve précieusement dans une mosquée de cette ville un poil de la barbe du Prophète! Comment il parvint dans cette province de l'Inde, et quelle grande page de douze siècles, est l'objet d'un véritable culte de la part des mahométans de la présidence de Madras et même des contrées voisines. Les fidèles font de pèlerinages pour venir le contempler, et de fréquentes cérémonies entretiennent cette pieuse coutume.

Une pension mensuelle de 120 fr. environ, légué d'un sahebs dévot, est servie par le gouvernement de l'Inde au gardien de ce trésor, qui bénéficie en outre de tous les petits présents qu'il peut tirer de la piété des croyants. Les fonctions de conservateur du poil sacré sont donc très lucratives et établissent forcs convoitises lorsqu'une vacance se produit. Tel était le cas qui a amené le procès dont nous parlons.

Au décès du dernier gardien, six concurrents se présentèrent pour se disputer la place, mais deux d'entre eux étaient favorisés à l'appui de leurs droits. Deux d'entre eux s'appuyaient sur les termes du testament du précédent titulaire; les quatre autres prétendaient à la nomination en vertu d'un édit de succession régulièrement établi, depuis plusieurs générations, dans leur famille.

Le procès jugea en perdait dans toutes ces prétentions, sauf bien étendues les unes que les autres; il serait ou bien traiter les choses désintéressément en longueur, son esprit ne trouvait pas une solution équitable, et pendant ces délais aucune le poil resterait sans garde, au grand scandale des fidèles.

Par bonheur pour lui, le hasard—ou Mahomet, peut-être—lui vint en aide. Trois des candidats abandonnèrent la partie, et ce désistement inespéré lui permit de prononcer son jugement avec la gravité que Salomon n'eût point désavouée.

Le premier postulant étant une femme, cette condition l'exclusait tout naturellement des fonctions religieuses: les deux autres étant frères, la magistrature attribua à l'aîné la garde de l'*Auguste-Sharif* et le privilège de toutes les adorations. Puis, pour régler le côté financier, il décida que trois parts égales seraient faites des bénéfices du culte, pour être distribuées au conservateur, à son frère cadet *et* à la femme évincée. Quant aux arrérages de la pension, ils devaient être exclusivement réservés au conservateur. Ce jugement a satisfait les intéressés et a calmé l'agitation que ce procès avait soulevée chez les disciples de Mahomet de l'Inde orientale.

—On écrit de Nice à l'*Italie*:

Il y a quelques jours, un Hongrois, le comte de X....., ayant perdu à la banque de Monte-Carlo 1,800,000 f., résolut de se tuer.

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, à l'hôtel de Paris, où il était descendu, il écrit sur une table de nuit, avec son canif, quelques lignes qu'il signa, et en deux voyageurs à Paris des dépêches-fiches du règlement dans la fenêtre. Puis, muni de précaution, et pour rendre la mort plus prompte, il avait imaginé d'attacher à son cou un tablier de voyage.

Les précautions prises, le jeune homme posa le pied sur la balustrade du balcon et se lança dans l'espace. Mais il avait compté sans la résistance que devait offrir le tablier. Le choc fut terrible, et le malheureux, au lieu de tomber sur le pavé, resta suspendu à la balustrade du balcon, où il resta jusqu'à ce que le jour vint éclairer la scène.

Le bruit de la chute avait réveillé tout l'hôtel, et on accourut en masse. Le comte X..... était mort, il y a quelques années; on ne sait pas au juste.

—Qui ne serait jamais dentiste, qu'à Paris, Place-de-triomphe de l'Etoile deviendrait, un jour, un pigeonnier! Plus de trous ouverts pigeons échappés du lit du bois de Boulogne, ou venus d'ailleurs, y ont fait élection de domicile. Tous des volatiles nichent dans les rosaces, sous la voûte, derrière les groupes, et jusque dans l'intérieur qui ne sert pas au public.

Plus des ouvertures, au coin des mastoïdes, sont des nids dans lesquels se trouvent des petits couverts de duvet.

D'un autre côté, les ruines des Tuileries sont actuellement habitées par des écureuils, qui font une guerre acharnée aux pierrots du jardin.

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
190 - - Esplanade - - - 190
Près Bourgogne.
Wmsl—1an D Mh 7

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Bienville.
19jan—1an DMhv7

JAS S. KNAPP, D.D.S.
Bel de retour et continue
à exercer sa profession de
dentiste dans toutes ses branches au même local
qu'il a occupé pendant d'années.
Rue Bourbon No 15. 22 oct—3m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
Nos 54 rue Bourbon, établissement créé en 1840, entre Conti et Bienville.
Opérations de toute espèce dans
la meilleure manière possible.
Prix très modérés.

Brasseries.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
929.....RUE VILLERE.....929
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11nov—1anDMnV

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
26, 28, 34 et 36 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4.8v 1an—D.M.J.

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER
17.....RUE BARONNE.....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNWALD.

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peinture, Huiles, Vernis, Cirage, Glaces, Fibre, Crins, Vitres,
Papier de Tenture, etc.
927 RUE DU CANAL.
Entre les rues Bourgogne et Bourbon.
12oct—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 2 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Pauline-Gustave-Edmond)
Arnaudin (Odile)
Aubelle (François Germain)
Baudel (Pierre Ernest)
Barrisson (Jean)
Bayon (Mme Lady (Henriette))
Binet (Alfred)
Boisset (Louis et Emile)
Boutet (Louis)
Boyer (Aug)
Brunel
Capy (les époux)
Caldelli (les époux)
Chaumet (Auguste)
Cornu (Gabriel)
Charriet (Armand)
Dubois (Hortense et Emilie née Pons)
Chatelain (Charles)
Dubois (Jules)
Dubosq (Elodie)
Dubet (Bernard)
Dubois (Jean Baptiste)
Dubet (Pierre Sylvain)
Durand (Antoine Fortunat)
Didier St Vignes (beau-frère)
Duclos (François)
Dubosq (Jean)
Dumoulin (Jean Baptiste)
Dubocrit (Paul)
Dumas (Alexis Pierre)
D'Armagnac (Bertrand de Batumeyre (Abel))
Dupuis (Plaisiant)
Dubillon (née Blot Vve)
Gerbier
Bruno (Charles)
Bruno (Chas)
Fabre (Lundi et Marcellin)
Fabregat (Antoine)
Fabre (Jean)
Fabre (Jean Baptiste)
Fabre (Jean Baptiste)
Fabre (Jean Baptiste